

Présentation sur les régimes de
retraite au Conseil régional FTQ
Montréal métropolitain
Par : Marie-Josée Naud, conseillère FTQ

14 février 2012

Période charnière pour le dossier retraite – Favoriser les PD, un défi de taille

- Le déficit dans nos régimes de retraite est un sujet à la mode...pour le secteur privé
- La fonction publique, les régimes municipaux et universitaires ne sont pas à l'abri de cette tempête (*On n'a qu'à lire les déclarations de certains élus municipaux dans les médias pour s'en convaincre*)

LES RETRAITÉS DE L'ÉTAT

FINANCES PUBLIQUES

SOUS P...

Le nombre de retraités de la fonction publique québécoise augmente en flèche tout comme les coûts liés à leurs fonds de pension. Le *Journal* vous présente, cette semaine, une série de reportages qui éclaireront ce sujet capital à l'heure où l'assainissement des finances publiques fait consensus.

LE
DES RI
DE RE
S'
ACTUELLE
À 29 MILLIA



Les nombreux départs à retraite de fonctionnaires créent une pression croissante sur les finances publiques. Alors que l'État versait 4,8 milliards en prestations aux retraités, en 2006, cette somme est passée à 6,5 milliards, en 2010 et atteindra 10 milliards, en 2020.

Le Journal de Québec, 12 novembre 2011, page 43

RÉGIMES DE RETRAITE

Le patronat veut des changements

MONTRÉAL | (Agence QMI) Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) mène une campagne auprès du gouvernement du Québec pour qu'il assouplisse la réglementation des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD), fortement malmenés en ces temps de turbulence économique.

Un RRPD assure au futur retraité des revenus déterminés à l'avance et garantis par l'employeur, contrairement au régime à cotisation déterminée pour lequel le revenu de retraite sera dicté par le marché.

Le CPQ souligne que les employés du Québec sont préoccupés par le manque constant de solvabilité financière de ce type de régime de retraite depuis les dernières années.

Neuf régimes de ce type sur 10 sont présentement en déficit de solvabilité. Le taux de solvabilité médian des RRPD se situait à 70 % en septembre der-

nier, ce qui constitue une nette détérioration par rapport à 95 % en décembre 2007.

Selon le CPQ, la réglementation de ces régimes est l'une des plus contraignantes en Amérique du Nord et le fardeau supporté par les employeurs a un impact négatif sur leur compétitivité et sur leur capacité à investir.

L'organisme patronal estime qu'il est « impératif pour le gouvernement d'agir en ce sens en révisant les lois et les règlements qui encadrent les RRPD afin de rendre concurrentiels par rapport à ceux d'autres provinces et États ».

Il suggère notamment de revoir la période permise pour financer les déficits de solvabilité, les ratios nécessitant le versement de cotisations spéciales ou encore les critères utilisés pour évaluer la solvabilité.



MICHEL HEBERT
blogues.canoe.ca/michelheber

se à part

que l'État en est
les régimes de
publics représen-
tance pour l'équili-
brance publiques.

qu'aux miettes de la
entes. Le traitement ré-
traités de l'État détonne
sité dont 40 % des contri-
bution pas 20 000 \$ par an.

adrons sur cette situa-
des prochains jours.
privés sont, pour la
être aussi avantageux;
aux humeurs du mar-
mondial et ne sont pas
ite. Le trou creusé
8 n'a pas été com-

'FRE
iellement, les régimes privés
evés d'un déficit totalisant 26
ds. Dans les conditions ac-
de l'économie, il sera impossi-
comblé ce gouffre en cinq ans,
n dix. Ça n'augure rien de bon.
ouvernement Charest craint
ars les impacts d'une sous-
cation trop marquée.
i va revoir tout ça », a confié au
il la ministre de l'Emploi et de
larité sociale, Julie Boulet, res-
le de la Régie des rentes du
c.
e régie «surveille» plus de
gimes privés dont les actifs s'é-
t environ 100 milliards. Mais
ourraient pas assumer leurs
ions, selon les termes actuels
i. Le gouvernement doit donc
nir et un projet de loi sera dé-
l'Assemblée nationale, cette
semaine.

RENFOUAGEMENT PUBLIC

Dans le cas des régimes publics, le gouvernement est coincé et doit continuer à emprunter des milliards pour payer les retraites de ses employés. Les conventions collectives négociées il y a trente ans assurent aux employés de l'État un traitement incomparable : les risques ne sont pas pris par eux, mais par l'ensemble des contribuables dont un grand nombre n'ont pas de régime de retraite pour eux-mêmes.

Mieux encore, le gigantesque régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le célèbre RREGOP, assure à ses participants une rente garantie à vie, peu importe le déficit budgétaire, le mauvais état de l'économie ou les turbulences boursières. En somme, que la Grèce ou le monde entier sombre dans l'abîme n'a aucune importance... Pour le moment.

PLUS AVANT AU PU



Armi Nadeau @ JOL

menée par le Ce universitaire de recherche en anal. ganisations (CIF 2008, démontre u favorable de 47 % hommes, et de 93 % les femmes.

Ainsi, en 2005, femmes retraitées leur public avaient un moyen de 35 rapport à 18 285 \$ celles du secteur p

Pour leur part, hommes retraités blic touchaient un moyen de 43 562 \$, 29 540 \$ pour ceux leur privé.

Par ailleurs, les employés qui œuvrent l'entreprise privée ont rent plus longtemps valil que ceux des se public et parapublic.

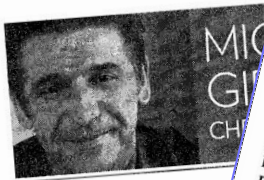
Plus jeune aussi

L'âge médian de la traite des hommes tiant au privé se situa 5,2 années au-dessus lui des hommes qui ont fait carrière au publi

Pour les femmes, il était moins grand, à 2 années.

En 2005, 73,5 % des hommes ayant pris le retraite dans le group d'âge des 55 à 59 ans pnaient du secteur publi

Régimes de les charge



La Presse

Avec Montréal en les 105 villes et cipalités du Qué offrent à leurs empl régimes de retraite tions déterminées prises avec un exp coûts.

La charge fisca mes de retraite c'est-à-dire la s facture à refiler s position des ci menté de 95 % trois ans, pas lions en 200 en 2010. L dépasser les année.

Le pré des mun de Rim déclaré Affaires la cha de re

devenue expo pourquoi il demande vnement Charest de leur donner les moyens de réduire le rythme de croissance des coûts de ces généreux régimes

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO

La Presse, 29 octobre 2011, page LPA5

De 3 à 5 milliards de déficit



MICHEL GIRARD CHRONIQUE

À l'instar de Desjardins et des autres grandes entreprises qui offrent à leurs employés un régime de retraite à prestations déterminées, Hydro-Québec est elle aussi aux prises avec un lourd déficit de solvabilité. Évalué à 2,6 milliards de dollars le 31 décembre dernier, ce déficit approcherait maintenant les 5 milliards si le régime d'Hydro a suivi la dégradation de la médiane du degré de solvabilité de l'ensemble des régimes existants.

Selon Aon Hewitt, plus grande société mondiale de services-conseils et d'impartition dans le domaine des ressources humaines, le degré de solvabilité médian des régimes de retraite s'élevait à la fin de décembre 2010 à 83 %. En date du 30 septembre dernier, ladite médiane AON, qui est basée sur 450 régimes, est tombée à 70 % (13 points de moins), et ce, en raison de l'augmentation du passif des régimes (attribuable à la baisse des taux de long terme) et de la correction boursière mondiale.

Le 31 décembre dernier,

Hydro n'a ni confirmé ni infirmé nos chiffres. « Le rapport d'évaluation actuarielle est produit tous les ans en date du 31 décembre. Ce rapport établira le nou-

selon la porte-parole d'Hydro, Ariane Connor, le degré de solvabilité du régime de retraite d'Hydro s'élevait à 84,4 %. Elle a en outre confirmé que l'actif du régime était de l'ordre de 14 milliards, comparativement à un passif de 16,6 milliards, pour un déficit de 2,6 milliards.

En appliquant le recul de 13 points de la médiane de solvabilité AON au régime de retraite d'Hydro-Québec, cela a pour effet, selon un expert de faire grimper au 30 septembre 2011 le déficit de solvabilité à presque 5 milliards de dollars, soit 2,4 milliards de plus qu'au 31 décembre 2010.

J'ai demandé à Hydro-Québec de commenter ce calcul de La Presse Affaires portant sur la possibilité que le déficit de solvabilité de son régime de retraite soit rendu à près de 5 milliards au 30 septembre.

Hydro n'a ni confirmé ni infirmé nos chiffres. « Le rapport d'évaluation actuarielle est produit tous les ans en date du 31 décembre. Ce rapport établira le nou-

veau déficit de solvabilité», s'est contentée de répondre M^{me} Connor.

J'ai également demandé à Hydro-Québec si, à l'instar de plusieurs entreprises vicimes d'un lourd déficit de solvabilité de leurs régimes de retraite, elle avait fait des représentations auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ) pour lui demander de réviser les critères actuariels de solvabilité des régimes complémentaires de retraite, lesquels critères expliquent le présent gonflement de déficits de solvabilité?

Réplique de la porte-parole d'Hydro: «Nous ne commentons pas ce type de question.»

Afin d'alléger le fardeau du financement des déficits de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées offerts par les entreprises, le gouvernement du Québec, par l'entremise de la RRQ, a mis en place en janvier 2009 des mesures visant à amortir lesdits déficits sur 10 ans au lieu des 5 ans prévus dans la loi sur les régimes complémentaires de retraite. Cette mesure doit prendre fin en 2011.

Étant donné le gonflement des déficits de solvabilité de ces régimes de retraite depuis le début de l'année et de son impact dramatique sur la santé financière des entreprises visées, le gouvernement RRO, à la demande de la Charest, va probablement prolonger de quelques années la mesure d'amortissement sur

Pres mer

ne réduction du salaire

de l'entreprise indépendante (FCEI). Le deuxième choix des répondants (51 %) est d'instaurer un ticket modérateur, soit un petit montant pour chaque fonction médicale, dans le but de financer le régime de la santé. Pour Mme Hébert, les propriétaires de PME voient donc d'un bon œil l'adoption d'un régime politique utilisateur-payeur dans ce do-

troisième mesure que les chefs d'entreprise proposeraient, s'ils étaient chefs d'un parti politique, serait l'abolition des commissions sociales et la redistribution de l'argent aux établissements d'enseignement.

Les règlements

En d'autres termes, lorsqu'il est question de proposer de stimuler l'économie, presque six entreprises sur 10 (57 %) choisiraient d'abord et avant tout d'alléger le fardeau réglementaire et de ratifier.

La mise en place d'un fonds spécial à l'aide des redevances sur les ressources naturelles pour réduire la dette récolte 48 % des votes, alors que les répondants diminueraient la taxe de vente provinciale pour stimuler l'économie. Le message [que lancent les entrepreneurs] est de favoriser des mesures qui remettent en question les poches des consommateurs et qui favorisent les entrepreneurs, comme le propose Simon Gauthreault, économiste à la

La mesure d'octobre, a permis d'obtenir l'opinion de 914 dirigeants de PME. La marge d'erreur est de plus ou moins 3,2 %, 19 fois sur 20.

Hébert, vice-présidente

LEQUEL ÊTES-VOUS ?

Cochez la bonne case

Vous avez un fonds de pension en béton qui vous garantit une rente fixe à votre retraite ou préférez-vous plutôt de devoir continuer à travailler pour subvenir à vos besoins, lors de vos vieux jours ? Alors que les finances publiques sont dans un équilibre précaire, les citoyens ont-ils encore les moyens de payer cette retraite dorée à leurs fonctionnaires ? Inévitablement, c'est un douloureux débat de société qui s'en vient.

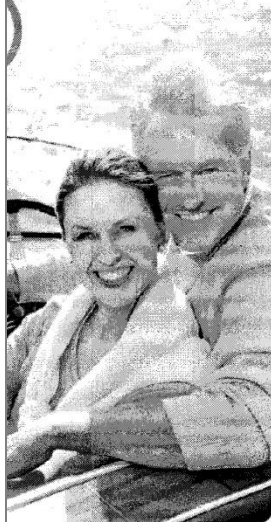


LE GAGNANT

Employé du secteur public

Régime de retraite blindé
Prestations déterminées à l'avance,
peu importe l'état de l'économie

Prendra sa retraite plus tôt, avec
des prestations plus élevées



LE GAGNANT

Employé du secteur public

Régime de retraite blindé
Prestations déterminées à l'avance,
peu importe l'état de l'économie

Prendra sa retraite plus tôt, avec
des prestations plus élevées

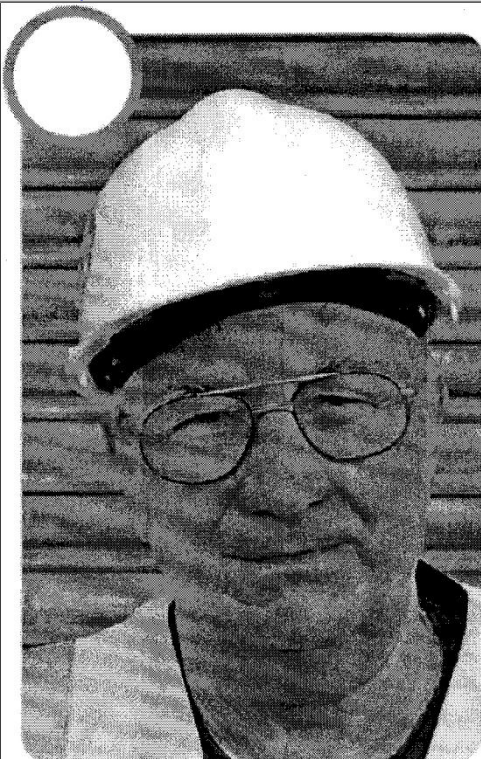


LE PERDANT

Employé du secteur privé

Aucun régime de retraite
ou régime dont les prestations ne
sont pas indexées à l'inflation

Prendra sa retraite plus tard, avec
des prestations moins élevées



LE PERDANT

Employé du secteur privé

Aucun régime de retraite
ou régime dont les prestations ne
sont pas indexées à l'inflation

Prendra sa retraite plus tard, avec
des prestations moins élevées

**>>> UN DOSSIER À LIRE DEMAIN ET TOUTE
SEMAINE DANS LE JOURNAL DE QUÉBEC**

Point tournant dans un contexte de tourmente

- Mauvaise conjoncture économique
- Une « *droite* » efficace et recevant une écoute attentionnée de nos gouvernements
- Un désengagement de l'État et des entreprises
- Arrivée des nouvelles normes comptables

Problème conjoncturel?

- Rendement historiquement bas des taux d'intérêt :
 - Étaient à 14 % au début des années 80 et sont à moins de 2.6 % actuellement
- Volatilité boursière

La solvabilité des régimes est inquiétante

Situation financière des PD (décembre 2010)

Degré de solvabilité	Ensemble des régimes		Régimes du secteur privé		Régimes du secteur public	
	Nombre de régimes	Nombre de participants et bénéficiaires	Nombre de régimes	Nombre de participants et bénéficiaires	Nombre de régimes	Nombre de participants et bénéficiaires
Moins de 60 %	31	15 721	16	10 871	15	4 850
60 % à 70 %	71	107 068	37	65 301	34	41 767
70 % à 80 %	291	297 721	227	157 868	64	139 853
80 % à 90 %	197	164 024	170	144 242	27	19 782
90 % à 100 %	89	85 353	77	67 938	12	17 415
Plus de 100 %	90	44 415	79	41 633	11	2 782
Total	769	714 302	606	487 853	163	226 449

Source : BDRCCR, RRQ

Qu'en est-il fin 2011?

- On évalue que médiane de solvabilité est passé de 83 % au début 2011 à 68 % au 31 décembre 2011.

Mesures d'allègements

- Les mesures d'allègements ont été prolongées pour deux années supplémentaires avec les modalités prévues à la loi 1
- Maintien pour deux ans du mécanisme de prise en charge par la Régie des rentes du Québec des rentes des retraités d'entreprises en faillite ou sous la LACC

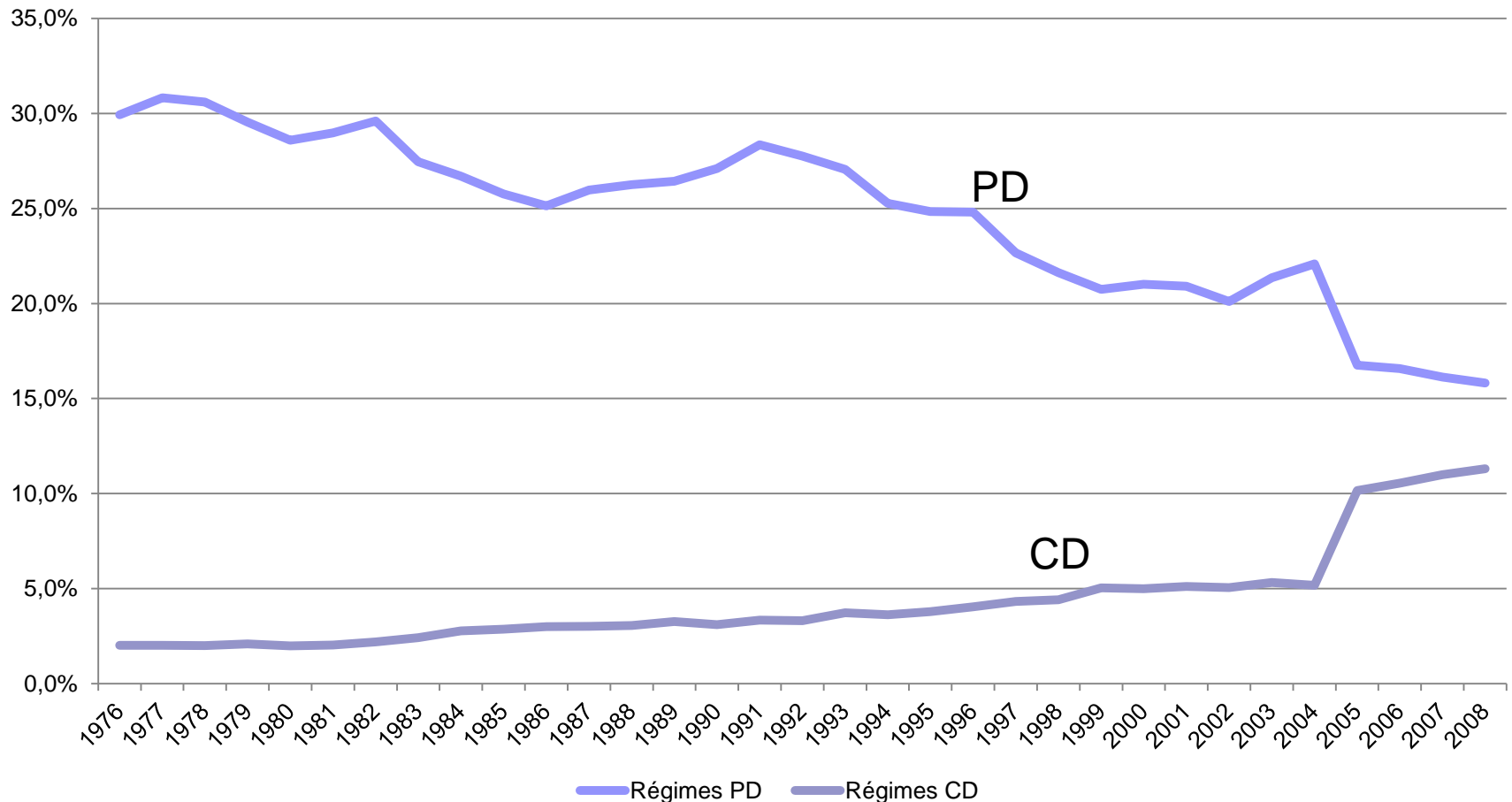
Problème structurel

- Maturité de nos régimes de retraite
- Variation importante dans les cotisations patronales
- Le « design » de nos régimes ne permet pas de faire face à ce genre de variation

Évolution de l'espérance de vie

	Années					
	1870	1927	1952	1966	1970	2011
Âge de la retraite	60	70	70	70	65	65
Espérance de vie à la naissance	42	54	67	71	72	82
Probabilité de se rendre à l'âge de la retraite (à partir de 30 ans)	64 %	54 %	60 %	64 %	76 %	91 %
Taux de fécondité			4.7	2.7	2.1	1.7
Durée moyenne des prestations	14	10	11	12	15	20

Proportion des travailleurs du secteur privé qui participent (cotisent) dans un RCR



Source : RRQ

Note (1) : Secteur privé = tous sauf les régimes provinciaux et fédéraux

Note (2) : CCQ fait partie des CD

Des choix déchirants dans un contexte hostile

- Ne rien faire n'est pas une option

Des choix déchirants dans un contexte hostile ou des initiatives d'avant garde

- Ne rien faire n'est pas une option:
 - AbitibiBowater SCEP– Régime à prestation cible
 - Air Canada TCA– Régime hybride
 - Université du Québec SCFP– Indexation conditionnel et partage du risque (préventif)
 - Régimes municipaux SCFP
 - Clause banquier (beaucoup de groupes)
 - Partage de risque (Longueuil cols blancs)
 - Indexation conditionnelle (beaucoup de groupes)
 - QIT – Métallos
 - Introduction ou augmentation de la cotisation salariale

Au niveau politique on discute de l'avenir des retraites de façon disparate

- L'avenir de la sécurité financière à la retraite est en train de se jouer présentement
- Nulle part on discute de façon intégrée de l'ensemble de la problématique mais plutôt de façon fragmentée en répondant à l'urgence ou aux priorités établies

On discute de l'avenir des retraites de façon disparate

- Consultation sur les RVER auprès des assureurs et du patronat
- Comité sur les régimes à prestation cible
- Table concernant les régimes municipaux
- Comité d'experts « indépendants » sur les régimes PD
- Comité ministériel
- Commission sur le vieillissement de la main-d'œuvre et de la retraite

Comité d'experts régimes PD

- Ce comité composé d'experts « indépendants » aura à se pencher sur la question de l'avenir des régimes PD

- Alban D'Amours, ex-président du Mouvement Desjardins et **président du comité**
- M. René Beaudry, associé Normandin Beaudry, firme d'actuares
- M. Luc Godbout, fiscaliste, Université de Sherbrooke
- M. Claude Lamoureux, ex-président de Ontario Teacher's Pension Plan
- M. Maurice Marchon, HEC, économiste
- M. Bernard Morency, 1^{er} vice-président, Caisse de dépôt et placement du Québec
- M. Martin Rochette, associé principal, avocat chez Norton Rose

Comité interministériel:

?

Différentes options de régimes d'employeurs

Panier Actuel

- PD traditionnel
- PD partage de risque
- RRFS
- CD
- Régime simplifié
- REER collectif

Panier Éventuel

- PD traditionnel
- PD partage du risque
- RRFS
- **Régime de retraite à prestation cible**
- Régime simplifié
- CD
- REER collectif
- **RVER**

Des constats:

- Le RVER n'est pas une option
- La priorité : Améliorer les régimes publics
- Adapter nos régimes PD afin d'assurer leur pérennité
- Éviter à tout prix les clauses orphelins:
« *Boomers-Dorés c. Jeunes-saignés* »
- RRFS-FTQ

Pourquoi le RVER est la pire des options ?

- RVER = REER mis sur pied par tous les employeurs sans cotisation obligatoire pour ces derniers
- Cadeau pour le secteur financier
- Pas de revenu garanti + frais de gestion élevés
- Cotisation obligatoire va couper l'herbe sous le pied au Fonds-FTQ

Régime de retraite à prestation cible - Quelle position défendre pour la FTQ ?

- Ne pas faire une règle générale à partir de cas d'exceptions. Le cas du secteur du papier au SCEP est unique en soi et doit être traité comme tel.
- La FTQ s'oppose à ces régimes parce qu'ils constituent une réponse aux problèmes conjoncturels des PD, et ce, de façon irréversible et permanente et qu'ils transfèrent le risque aux retraités.

Améliorer le « design » des régimes PD pour survivre au tsunami...

- Une politique de provisionnement et d'utilisation des surplus axée sur la stabilité des cotisations
- Flexibilité de certaines prestations non garanties financées par une cotisation (indexation), revalorisation de salaire carrière
- Un partage des risques à convenir entre les parties

Améliorer le « design » des régimes PD pour survivre au tsunami...

- L'enjeu central en ce qui a trait au « design » de nos régimes est de concilier :

Stabilité des cotisations

+

Sécurité des rentes promises

=

Viabilité à long terme de nos régimes

Quoi envisager au niveau des prestations

- Dans certains cas, il est possible de réfléchir à modifier certaines prestations en fonction du contexte
 - Âge de la retraite
 - Taux de remplacement
 - Prestation de raccordement

Des changements dans une perspective syndicale...

- Viser en tout temps l'équité Intergénérationnelle
- Viser un niveau de remplacement de revenu qui soit « adéquat » pour nos membres

RRFS-FTQ une partie de la solution pour certains groupes

- Régime à prestations déterminées facilement accessible pour les groupes sans régime ou CD
- La gestion du risque concilie stabilité des cotisations et sécurité des prestations
- Sous contrôle syndical
- Un incitatif à se syndiquer à la FTQ

Agir ensemble

- Besoin d'une concertation entre les centrales syndicales, entre les secteurs privés et publics et entre jeunes et moins jeunes afin que l'on puisse défendre une vision commune qui permettra aux travailleurs et travailleuses d'aujourd'hui et de demain de jouir d'une retraite décente.

On en est où et on fait quoi maintenant?

1. Poursuivre et intensifier la campagne pour l'amélioration des régimes publics avec nos partenaires.
2. Revendiquer la tenue d'une réflexion sur l'ensemble de la structure de la sécurité financière à la retraite avec toutes les parties concernées (Patronat, syndicat et gouvernement).
3. Aider nos membres à comprendre les enjeux autour des régimes de retraite afin de pouvoir les mobiliser.
4. Réfléchir ensemble à l'avenir de nos PD afin d'en assurer la pérennité.



**Bonne réflexion et merci
de votre attention !**